<u>PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES</u> APPEL AU SOUTIEN DU PROJET DE LOI C-323 -MODIFIANT LA LOI SUR LES COURS FÉDÉRALES(PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE)

Nous, les citoyens canadiens soussignés, attirons l'attention de la Chambre des communes sur ce qui suit:

ATTENDU qu'il est essentiel que le Canada maintienne au sein de la communauté internationale son rôle de pays déterminé à faire respecter les droits humains et la durabilité environnementale dans le monde, qu'il en fasse la promotion et l'accroisse;

ATTENDU que toutes les multinationales canadiennes et les sociétés étrangères s'exposent à une condamnation internationale si elles ont recours à des pratiques socialement et écologiquement destructrices, dont le déplacement forcé de populations, les conflits sociaux, les violences durant des manifestations contre des pratiques d'emploi injustes, l'empoisonnement de sources d'eau locales la destruction de sources d'eau douce, de terres agricoles et de pêches;

ATTENDU que les gouvernements canadiens successifs n'ont pas fait en sorte que les lois canadiennes soient adaptées aux nouvelles réalités des besoins croissants à l'échelle internationale de reddition de comptes relativement aux victimes de violations des droits humains internationaux et aux violations de l'environnement, lois qui ne renferment aucun mécanisme institutionnel et législatif permettant de poursuivre les coupables;

ATTENDU que le projet de loi C-323 donnerait au Canada l'occasion spéciale de jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration de normes internationales de responsibilité et reddition de compte pour les entreprises;

ATTENDU que le projet de loi C-323 offrirait aux entités internationales l'option d'engager des poursuites devant les cours fédérales canadiennes pour des de violations des droits humains et environnementaux tels que : un traitement dégradant, une arrestation arbitraire, un enlèvement, l'infliction de troubles émotifs, un génocide, des crimes de guerre, une exécution sommaire, de l'esclavage, des tortures et une détention illégale;

ATTENDU que le projet de loi C-323 serait une avenue légitime pour remédier à ces violations des droits humains et relever le niveau de reddition de comptes par les sociétés dans le monde pour les violations des droits humains;

À CES CAUSES, vos pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'appuyer le projet de loi C-323, Loi sur les cours fédérales (promotion et protection des droits humains internationaux), créant ainsi une nouvelle cause de poursuite au civil qui permettrait aux tribunaux fédéraux canadiens d'entendre et de juger des plaintes de violations du droit international survenues à l'extérieur du Canada, et à des non-citoyens de poursuivre quiconque devant les tribunaux canadiens pour des violations des droits fondamentaux de la personne, de l'environnement et du travail perpétrées à l'extérieur du Canada.

Nom	Signature	Adresse	Code postal
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici		
Peter Julian, député Pièce 184, édifice de la Confédération Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6									
Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici		
Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici	Fold here	Plier ici		